

AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

SAVEZ-VOUS:

- 1.—Que du 6 septembre au 11 octobre 1928, les villes de Montréal et Québec ont reçu 305 wagons de pommes de terre venant du Nouveau-Brunswick ?
- 2.—Que les trois-quarts des pommes de terre de semence certifiée, semées au printemps, dans la banlieue de Montréal, venaient de l'Île du Prince-Édouard ?
- 3.—Que des commerçants en gros d'Ontario durent, l'hiver dernier, s'approvisionner de pommes de terre dans les Provinces Maritimes, après avoir vainement tenté de s'en procurer de la variété Montagne Verte, grade "Canada A", dans la province de Québec ?
- 4.—Que du 1er avril 1926 au 31 mars 1927, il fut exporté, du Canada, 8,319,080 minots de pommes de terre, représentant une valeur de \$9,717,425., dont 6,763,245 minots venaient des Provinces Maritimes et 325,131 minots, seulement, de Québec ?
- 5.—Que la production totale des pommes de terre, en 1927, était de 14,175,000 quintaux dans la province de Québec, contre 11,302,000 quintaux dans les Provinces Maritimes réunies ?
- 6.—Qu'à lui seul, le marché de Montréal absorbe une moyenne de 20 wagons de tubercules par jour ?

A QUOI TIENT-IL DONC

Que nous ne soyons pas en mesure d'approvisionner nos propres marchés, d'y obtenir les mêmes prix que ceux payés à nos concurrents et d'exporter notre surplus de production, si ce n'est qu'au défaut d'uniformité de notre production et au manque de classification des tubercules.

LA DEMANDE ET L'OFFRE.

Le marché exige des chargements de tubercules de même variété—préférentiellement de la Montagne Verte, comme variété de garde, et de la Irish Cobbler, comme primeur—sains, classifiés par ordre de grosseur, de belle apparence et de bonne qualité.

Nous n'avons à lui offrir que des tubercules de variétés mélangées, généralement pas ou mal classifiés, souventes fois de qualité inférieure, qui ne peuvent être, tout au plus classés "Canada C".

VOULEZ-VOUS:

Devenir rapidement en état de garder, pour vous, vos marchés, d'exporter votre surplus de production, d'obtenir de meilleurs prix pour vos tubercules et d'assurer l'avenir de cette production ?

DANS L'AFFIRMATIVE, LE SALUT EST DANS LA COOPÉRATION

Que les producteurs de pommes de terre suivent les conseils que le Ministère de l'Agriculture de Québec leur donne, depuis longtemps déjà, par l'entremise de ses agronomes et de ses instructeurs, à savoir:

- 1.—Qu'ils s'unissent en groupements locaux;
- 2.—Qu'ils ne sèment tous que la même variété certifiée;
- 3.—Qu'ils réduisent leur coût de revient:
 - (a) par l'achat en commun du matériel et des matières dont ils auront besoin;
 - (b) par l'adoption de méthodes culturales susceptibles d'augmenter leurs rendements;
- 4.—Qu'ils classifient et trient leurs tubercules récoltés, suivant un même étalon de classification;
- 5.—Qu'ils se construisent, au besoin, un entrepôt attenant à une voie d'évitement;
- 6.—Qu'ils s'engagent, par contrat, à vendre leur production classifiée, en consignation, par l'entremise d'une société coopérative centrale.

CE N'EST QU'AINSI

Que les producteurs de pommes de terre de la province de Québec assureront l'avenir de cette production et en retireront les bénéfices qu'ils peuvent en attendre, par suite des conditions de milieu dont ils sont exceptionnellement favorisés.

À VOTRE ENTIÈRE DISPOSITION.

Si vous voulez vous organiser de cette façon, le Ministère de l'Agriculture de Québec s'empressera de vous prêter main-forte, sur demande.

MINISTÈRE de L'AGRICULTURE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC



PER
B-226



Organe officiel de la

La Coopérative F
à lire, pas plus q
autres que celles

VOLUME XV

TR

VOL

Nous avons

Confier la

GRAI

Il y a ac
d'alimentatio

Ceux qu
veront de gra
venir ces pro

Utilisez vo

Achetez par

Nos

AVOINE, I

C